

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 mars 2018

PROGRAMMATION MILITAIRE POUR LES ANNÉES 2019 À 2025 - (N° 659)

Adopté

AMENDEMENT

N ° DN504

présenté par
M. Bridey, rapporteur

APRÈS L'ARTICLE PREMIER, insérer la division et l'intitulé suivants:

Insérer la division et l'intitulé suivants :

« Chapitre Ier

« Objectifs de la politique de défense et programmation financière »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement, ainsi que d'autres du rapporteur, visent à tenir compte de l'intégration dans la LPM un chapitre consacré au contrôle parlementaire de l'exécution de cette LPM, comme l'avait fait la LPM 2014–2019.